

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
24 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le six décembre à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
12 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 23
- Procurations : 2
- Absents : 4
- Votants : 25

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORQUET, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, Mme MADELENAT, Mme GUYADER, M. LE PORS, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPPLY, Mme CASAREGGIO, M. COLIN, Mme ROUSSET, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR: M. RUBIANO à M. DAHIREL, Mme JEFFROY à Mme LE NORMAND-BERNIER.

ETAIENT ABSENTS : M. KERYHUEL, Mme PILLET, Mme GIANNI, M. FLATRES.

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023 est approuvé à l'UNANIMITE.

N°2023 -23 – Subvention Association Entraide FUSCO

La ville de Larmor-Plage souhaite apporter un soutien à l'association *Entraide FUSCO*. Celle-ci a pour projet de faire distribuer des colis (denrées alimentaires, paniers garnis...) au moment de Noël aux militaires en opérations extérieures.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros à l'association *Entraide FUSCO*.

Ce soutien participe à l'hommage particulier que la ville de Larmor-Plage souhaite rendre aux soldats qui se sont battus et se battent encore au prix de leur vie dans les opérations extérieures (OPEX).

Vu l'avis du bureau municipal du 20 novembre 2023,

Vu l'avis de la commission des Finances du 27 novembre 2023,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER le versement de cette subvention de 300 € à l'association Entraide FUSCO.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE A L'UNANIMITE.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

Pour Extrait certifié conforme

LARMOR-PLAGE, le 7 décembre 2023

LE MAIRE

Patrice VALTON

